

val de gâtine

L'épineux sujet de la voirie a été débattu en conseil

Le conseil communautaire de Val de Gâtine qui s'est tenu mardi soir, a abordé le sujet de la voirie, qui suscite des divergences d'opinions.

La compétence voirie a été longuement débattue mardi soir par les délégués communautaires. Val de Gâtine n'a pas, à l'heure actuelle, les moyens d'attribuer le million d'euros qui serait nécessaire annuellement pour entretenir les voies de ce territoire. Ce sont 600.000 € qui ont été alloués à la voirie pour le budget 2018, votés il y a quelques semaines. Une dotation au kilomètre linéaire sera attribuée par communes. Claude Souchard, vice-président de Val de Gâtine, a fait part de l'avancée des discussions de la commission voirie. Apporter le même service à toutes les communes et développer l'esprit communautaire sont des notions qui restent en construction depuis seize mois et la naissance de la nouvelle collectivité.

« Nous ne voulons pas d'intérêt communautaire à géométrie variable, précise le président, Jean-Pierre Rimbeau. Cet intérêt doit s'imposer pour les trente-trois communes de la même façon. »

Un nouveau projet avant la fin de l'année

Alors, Val de Gâtine doit-elle prendre l'intégralité de la compétence voirie ou laisser à la charge des communes de l'ex Gâtine-Autize le G2 (qui comprend principalement les chemins ruraux revêtus)? C'est ainsi que fonctionnait Gâtine-Autize avant la fusion. Alors que sur les ex Val d'Egray et Pays Sud Gâtine, l'ensemble des voies revêtues étaient de compétence communautaire.

Certains ont motivé leur posi-

tion pour une voirie gérée en totalité par l'intercommunalité. C'est notamment le cas de Thierry Lemaître, vice-président (commission économie) et de Jean-François Ferron, qui ont fait part de leurs expériences sur l'ex Val d'Egray. D'autres sont partagés et regrettent que les communes n'aient plus du tout la main sur ce poste.

Le débat s'est engagé, montrant des divergences d'opinion sur le sujet. Une proposition de définition de l'intérêt communautaire a été soumise au vote de l'assemblée. La majorité des deux tiers des votants est requise pour définir cet intérêt sur ce délicat sujet de la voirie tel qu'il a été présenté aux délégués. Vingt-six voix sur quarante-cinq se sont prononcées contre et renvoient le sujet vers la com-

mission, qui devra présenter un nouveau projet avant la fin 2018. Faute d'accord au terme de l'année civile en cours, la charge complète de la voirie pourrait revenir aux communes adhérentes à Val de Gâtine. En ont-elles les moyens aujourd'hui?

Attribution de marchés de voirie. Deux lots de 92 et 104 tonnes sont attribués à la société Colas. Adoption à l'unanimité.

Projection sur l'avenir. Jean-Pierre Rimbeau a exprimé « la nécessité d'une mise à plat totale. Nous avons décidé de faire appel au cabinet KPMG qui va analyser notre situation afin d'aboutir à un pacte financier et fiscal. Cette démarche doit être fondatrice pour l'avenir de Val de Gâtine. »

Cor. NR, Stéphane Massé



Mazières en Gâtine